



UN/SA COLLECTION

Quinzième session
CINQUIEME COMMISSION

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1961

Chapitres 2, 3, 4, 5 et 11 : demandes de crédits révisées
comme suite aux décisions du Conseil économique et socialRapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général doit réviser le projet de budget qu'il a déposé pour 1961 (A/4370), afin de demander des crédits pour les nouvelles tâches qui résulteront en 1961 des décisions du Conseil économique et social. Les modifications qui sont proposées, conformément aux résolutions 1096 (XI) et 1449 (XIV) de l'Assemblée générale, auraient pour effet d'augmenter de 171.300 dollars le montant total des crédits initialement demandés. On trouvera, dans les deuxième et troisième parties du présent rapport^{1/}, le détail des dépenses et crédits supplémentaires à prévoir.

2. En outre, les crédits prévus aux chapitres 13 (Développement économique) et 16 (Administration publique) devront être sensiblement augmentés pour permettre au Secrétaire général de répondre, dans une plus large mesure, aux demandes d'aide émanant des Etats nouvellement indépendants et des pays qui accéderont bientôt à l'indépendance, sans compromettre l'assistance aux autres pays. Le Secrétaire général présentera à ce sujet, en exécution de la résolution 768 (XXX) du Conseil économique et social, un rapport distinct qui donnera, autant que possible, le détail des programmes à exécuter. Il convient aussi à cet égard d'appeler

^{1/} Voir également les états financiers présentés à la trentième session du Conseil économique et social (E/3414 et E/3414/Rev.2).

l'attention sur la résolution 790 (XXX) du Conseil dans laquelle le Conseil recommande à l'Assemblée générale d'organiser sur une base continue l'envoi de personnel d'exécution, de direction et d'administration (OPEX) et de fixer, à un niveau correspondant aux besoins en ce domaine, les ressources financières nécessaires à cette activité.

3. On trouvera aux paragraphes 19 à 28 du présent rapport un exposé de celles des décisions prises par le Conseil, en ce qui concerne l'étude d'ensemble, la coordination, l'évaluation et le développement des programmes, qui ont des incidences financières. Il convient également d'appeler l'attention sur les résolutions ci-après, en raison de leurs répercussions sur le plan administratif : 794 (XXX) - Programme élargi et Fonds spécial; 797 (XXX) - Formation de personnel administratif et technique; 795 (XXX) - Coordination à l'échelon local; 791 (XXX) - Evaluation des programmes; 763 (XXX) - Travaux des commissions régionales; 800 (XXX) - Consultations avec les institutions spécialisées; 799 (XXX) - Rapport du CAC; 801 (XXX) - Concentration des activités; 802 (XXX) - Délais de distribution des documents. En outre, conformément à la résolution 791 (XXX), le Secrétaire général prend actuellement les dispositions voulues (dans les limites actuelles du programme de publications pour 1960) pour faire imprimer le rapport d'ensemble sur l'évaluation de programmes et assurer à cette publication spéciale la plus large diffusion possible.

4. Abstraction faite des besoins des programmes techniques, les crédits supplémentaires demandés correspondent, pour 86.700 dollars, à des dépenses non renouvelables au titre de projets spéciaux et, pour 84.600 dollars, au coût des améliorations qu'il faut apporter, d'urgence, au programme de travail qu'exécute actuellement le Secrétariat dans les domaines de la recherche, des publications et de la mise au point d'une politique générale.

5. On trouvera ci-dessous, un état des dépenses non renouvelables au titre de projets dont l'exécution doit être achevée en 1961, 1962 ou 1963. La proposition de tenir à Rome la dixième session ordinaire de la Commission du commerce international des produits de base, en même temps que la session ordinaire du Comité des produits de la FAO, n'entraînera pas de dépenses avant 1962 mais il est demandé à l'Assemblée générale d'approuver d'ores et déjà les arrangements proposés pour permettre d'entreprendre les travaux préparatoires (paragraphes 29 à 33 ci-dessous).

/...

<u>Rubrique</u>	<u>Dépenses supplémentaires pour</u>		
	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
a) Troisième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient	5.300	7.400	-
b) Conférence des Nations Unies sur les sources nouvelles d'énergie : (le Gouvernement italien versera vraisemblablement une contribution de 21.100 dollars)	40.300	46.800	-
c) Participation de la CEE à l'étude du marché du bois de construction, effectuée par la FAO	13.950	16.050	4.000
d) Réunions concernant le commerce des produits de base, à Rome : (la FAO prendra vraisemblablement une partie de ces dépenses à sa charge)	-	23.000	-
e) Etablissement d'index à la classification type révisée pour le commerce international	10.000	-	-
f) Impression des documents suivants :			
i) Etude des tendances principales de la recherche scientifique	7.750	-	-
ii) Etude des mesures discriminatoires dans le domaine de la liberté de religion et des pratiques religieuses	2.400	-	-
g) Etude critique de la portée des programmes d'administration publique	7.000	-	-

6. Les rubriques pour lesquelles il faudra continuer à prévoir des crédits budgétaires après 1961 sont les suivantes :

<u>Rubrique</u>	<u>Dépenses supplémentaires pour 1961</u>
	<u>Dollars</u>
a) Etude d'ensemble, coordination, évaluation et développement des programmes (travaux effectués sur une base continue)	26.900
b) Projections économiques à long terme	34.200
c) Amélioration des statistiques du commerce des produits de base	20.000
d) Renforcement du contrôle international des stupéfiants	3.500

7. A ses sessions de 1960, le Conseil économique et social s'est occupé d'un certain nombre d'autres activités qui ont des répercussions sur le plan financier mais dont il a été tenu compte dans le projet de budget initial pour 1961, étant donné qu'elles avaient reçu l'accord de principe du Conseil et de l'Assemblée générale en 1959; ces activités, dont on trouvera une description dans la deuxième partie du présent rapport, sont les suivantes :

- a) Evaluation à court terme de la situation économique mondiale;
- b) Développement des activités de la CEPAL, notamment pour favoriser la création d'une zone de libre-échange et d'un marché commun en Amérique latine;
- c) Renforcement des activités de la CEAEO, notamment en ce qui concerne les travaux dans les domaines des chemins de fer, de l'énergie électrique et des voies de communication intérieures.

8. Les besoins supplémentaires ont été soigneusement examinés compte tenu des crédits déjà demandés pour 1961 au titre des programmes et activités pour lesquels on disposait alors des données nécessaires. En ce qui concerne les conférences (rubriques 5 a) et 5 b)), le programme des publications (rubrique 5 f)) et l'achèvement de certaines tâches spéciales (rubriques 5 c) et 5 g)), il est clair que le crédit initialement demandé doit être augmenté d'un montant égal au total des nouvelles dépenses à prévoir, soit 72.750 dollars. En outre, l'impression de rapports et la préparation de nouveaux documents entraîneront des frais de traduction et de dactylographie; cependant, comme il est actuellement impossible d'évaluer les répercussions de ces frais sur le plan budgétaire, aucun crédit n'est encore demandé à ce titre.

9. De plus, pour certaines des autres activités nouvelles prévues par le Conseil qui, pour la plupart, comportent des dépenses renouvelables, il faudra recruter du personnel supplémentaire, tant dans la catégorie des administrateurs que dans celle des services généraux. Cette remarque vaut, à des degrés divers, pour la participation de la CEE à l'étude du marché du bois de construction (rubrique 5c)), pour l'amélioration des statistiques du commerce des produits de base et les projections économiques à long terme (rubriques 6 b) et 6 c)), ainsi que pour les travaux supplémentaires envisagés dans le domaine de la coordination (rubriques 6 a) et 6 d)). Prises globalement, ces rubriques nécessiteraient la création de quatre nouveaux postes permanents (deux d'administrateur et deux d'agent des

/...

services généraux); il faudrait aussi engager un personnel temporaire supplémentaire peu important et quelques consultants. Avec les dépenses communes de personnel correspondantes, le coût total s'établirait à 84.700 dollars de dépenses de personnel et 11.200 dollars de frais de voyage.

10. Le Secrétaire général pense que l'on pourrait répondre partiellement aux nouveaux besoins en personnel dont il est fait état ci-dessus, sans prévoir de crédit spécial à cet effet, si le crédit initialement demandé pour 1961 au titre des dépenses de personnel dans les domaines économique et social était effectivement ouvert. Or, l'Assemblée générale est saisie de recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires prévoyant d'importantes réductions de l'effectif proposé dans ce secteur particulier. Le Secrétaire général estime donc nécessaire de demander ici la totalité des crédits qui seraient nécessaires pour faire face aux nouveaux besoins en personnel qui ont été mentionnés.

11. Le Secrétaire général voudrait demander instamment à l'Assemblée générale de prendre en considération, lorsqu'elle procédera à l'examen détaillé des demandes de crédits supplémentaires présentées ici pour l'exercice 1961, l'urgente nécessité, pour l'Organisation des Nations Unies, de s'acquitter, avec le maximum de vigueur et de rapidité, des responsabilités accrues qui lui incombent dans les domaines économique et social.

II. INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS DU CONSEIL

Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (chapitre 2)

12. Dans sa résolution 761 (XXIX), le Conseil économique et social, ayant noté que le Gouvernement thaïlandais avait offert d'accueillir la conférence à Bangkok, priait le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour convoquer à Bangkok, pendant le premier trimestre de 1961, une troisième conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient. On prévoit maintenant que cette conférence, qui durera deux semaines, se réunira entre octobre et décembre 1961. Le Gouvernement thaïlandais fournira tous les services de conférences et les installations techniques nécessaires, ainsi que du personnel local (secrétaires et commis). Les frais de voyage des représentants seront à la charge de leurs gouvernements respectifs. Le programme des séances sera établi de manière à permettre au secrétariat de la CEAE0 d'assurer les services d'interprétation et les autres services de conférence avec les effectifs normaux de ses services linguistiques.

13. Les dépenses incombant à l'Organisation des Nations Unies ne comprendront par conséquent que les frais de voyage et indemnités de subsistance de deux fonctionnaires détachés de New York pour le service de la conférence, la rémunération de consultants à court terme recrutés dans la région et des frais divers tels que les communications télégraphiques, l'affranchissement du courrier, le transport de marchandises, et les travaux d'imprimerie. Les dépenses autres que les frais d'impression s'élèveront à 5.300 dollars. On estime à 7.400 dollars les frais d'impression des actes de la conférence en deux langues, et un crédit sera demandé à cet effet dans le projet de budget pour 1962 (il s'agit d'un rapport d'environ 50 pages de texte imprimé, et de documents techniques représentant à peu près 150 pages).

14. Le crédit demandé pour 1961 se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel	4.300
ii) Consultants	700
iii) Fournitures et services divers	<u>300</u>
	<u>5.300</u>

/...

Il est demandé que le montant nécessaire pour couvrir ces dépenses soit inscrit au budget de 1961 et fasse l'objet d'un article supplémentaire au chapitre 2 (article VI : troisième Conférence cartographique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient).

Conférence des Nations Unies sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique (chapitre 2, article IV)

15. Aucun crédit spécial n'a été demandé pour cette conférence dans le projet de budget initial, le Conseil devant arrêter quels en seraient la date et le lieu à sa trentième session. Le Conseil a maintenant décidé qu'elle se tiendrait du 21 au 31 août 1961, à Rome. (Voir la résolution 777 A (XXX) du Conseil et le calendrier des conférences pour 1961 qui a été approuvé par le Conseil le 3 août 1960 (E/4323)). En donnant son acceptation de principe à l'invitation de tenir cette conférence à Rome, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement italien l'assurance qu'il prendrait à sa charge, conformément à la résolution 1202 (XII) de l'Assemblée générale, toutes les dépenses supplémentaires résultant du fait que la conférence aurait lieu dans cette ville.

16. Comme on le verra ci-dessous, le coût de cette conférence est estimé à 40.300 dollars pour 1961 et à 46.800 dollars pour 1962. Sur ce total, une somme de 21.000 dollars environ représentant les frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel des services techniques et des services organiques, la rémunération du personnel temporaire et les dépenses locales diverses, doit être remboursée par le Gouvernement italien. Les arrangements relatifs à cette conférence comprendront trois phases : des travaux préparatoires en 1960-1961, la conférence elle-même, qui se tiendra en 1961, et la préparation et l'impression des actes de la conférence, en 1961-1962. Une partie des travaux préparatoires, notamment les réunions préliminaires d'experts, ont été entrepris par priorité dans la limite des crédits déjà ouverts. Les frais de publication des actes de la conférence porteront surtout sur l'exercice 1962 et il faudra prévoir à cet effet, dans le projet de budget correspondant, au titre des travaux contractuels d'imprimerie, un crédit dont le montant est estimé actuellement à 46.850 dollars (sur la base d'un rapport de la conférence en versions anglaise et française, ne dépassant pas 100 pages de texte imprimé et de documents techniques en anglais équivalent à 1.100 pages de texte imprimé).

/...

17. Le crédit supplémentaire demandé pour 1961, qui s'élève au total à 40.300 dollars, se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
i) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel	16.200
ii) Personnel temporaire	3.700
iii) Consultants	19.200
iv) Fournitures et services divers	<u>1.200</u>
	<u>40.300</u>

La rubrique Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel concerne 15 fonctionnaires qui doivent être détachés de New York (10 d'entre eux se trouveraient en Europe en congé dans leur foyer ou en mission à la même époque) et 18 fonctionnaires qui doivent être détachés de l'Office européen. Le montant demandé pour le personnel temporaire couvre la rémunération et les frais de voyage de deux interprètes (espagnol) et de six secrétaires bilingues pour compléter l'effectif des services linguistiques. Le montant demandé pour les consultants permettra de recruter 15 rapporteurs spéciaux qui rempliraient les fonctions de conseillers techniques et mettront en forme pour la publication les comptes rendus de séances et les mémoires scientifiques qui auront été présentés à la conférence. Ces rapporteurs seront remboursés de leurs frais de voyage (1.000 dollars en moyenne) et recevront une indemnité de subsistance de 20 dollars par jour pendant 14 jours. Le montant demandé pour les fournitures et services divers correspond aux frais de transport des documents et autres dépenses diverses.

18. Un crédit de 40.300 dollars est demandé au chapitre 2 (article IV). Les recettes accessoires seront majorées de 21.100 dollars, montant de la contribution que le Gouvernement italien doit verser en espèces au titre des rubriques i), ii) et iv) ci-dessus, en plus des installations et des services locaux qu'il fournira directement.

Etude d'ensemble, coordination, évaluation et développement des programmes (chapitres 3, 4 et 5)

19. A sa trentième session, le Conseil s'est occupé tout particulièrement de ses propres méthodes de travail et de celles du CAC en matière de coordination, d'évaluation et de développement des programmes. Les décisions pertinentes sont contenues dans les résolutions 791 à 801 inclus, adoptées par le Conseil. Comme

/...

28. Examen des programmes relatifs à l'administration publique : Aux termes de la résolution 796 (XXX), le Secrétaire général est prié de passer en revue, en consultation avec le Comité administratif de coordination et avec tous experts auxquels il jugera utile de faire appel, la portée des programmes relatifs à l'administration publique en indiquant s'ils sont suffisants et de faire rapport à ce sujet au Conseil lors de sa trente-deuxième session. Pour donner suite à cette demande, le Secrétaire général se propose de s'assurer les services d'un expert de renommée mondiale et de prendre les dispositions voulues pour que cet expert puisse procéder à des consultations approfondies avec les fonctionnaires compétents de l'Organisation des Nations Unies, et de toutes les institutions qui s'intéressent à la création de services administratifs nationaux. La rémunération de ce consultant pendant trois mois, au cours du premier trimestre de 1961, et ses frais de voyage représenteront un montant de 7.000 dollars environ (4.000 dollars pour les honoraires et 3.000 dollars pour les frais de voyage). Une somme de 7.000 dollars est donc nécessaire à cette fin au chapitre 3 (article IV (A) : experts et consultants engagés à titre personnel).

Problèmes internationaux relatifs aux produits de base

29. Dans sa résolution 783 (XXX), le Conseil a pris acte avec satisfaction de la résolution adoptée par la Conférence de la FAO et de l'avis de la Commission du commerce international des produits de base, favorables à la tenue d'une session commune du Comité des produits de la FAO et de la Commission à l'occasion de la session ordinaire de ces deux organes en 1962. Le projet d'ordre du jour de cette session commune doit être communiqué au Conseil à sa trente-deuxième session. D'ici là, le Conseil ayant pris note favorablement de cette proposition, fondée sur l'hypothèse que la session commune se tiendrait au siège de la FAO à Rome, le Secrétaire général suggère que l'Assemblée générale, à sa quinzième session, approuve d'avance cette modification du plan des conférences pour 1962.

30. Pour faciliter à l'Assemblée générale l'examen de cette question, le Secrétaire général signale, à toutes fins utiles, les possibilités suivantes :

- a) La session commune de Rome se tiendrait à l'occasion de la dixième session de la Commission et de son Groupe de travail et d'une session ordinaire du Comité des produits de la FAO;

- b) Le moment qui semble convenir le mieux pour cette série de réunions est la période avril-mai 1962 et le calendrier prévu est le suivant : Comité de la FAO, 26 avril-3 mai; Groupe de travail de la Commission, 1er mai-5 mai; session commune, 7 mai-11 mai. Etant donné que lors de la session commune, on examinera certaines questions qui figureraient sinon à l'ordre du jour de la Commission, la durée de la session de la Commission serait réduite comme il a été indiqué, la Commission elle-même siégeant du 14 au 18 mai 1962;
- c) L'époque indiquée est également celle où doit se réunir la Commission des stupéfiants et c'est pourquoi on ne peut envisager de prélever sur l'effectif permanent de l'Office de Genève aucun des fonctionnaires des services linguistiques nécessaires;
- d) Les services linguistiques fournis à la Commission, à son Groupe de travail et à la session commune le seront conformément aux règles habituelles de l'Organisation des Nations Unies (c'est-à-dire que l'interprétation en russe et la publication dans cette langue de tous les documents journaliers autres que les comptes rendus analytiques, seront assurées, et qu'il sera publié à l'intention de la Commission et de la session commune, mais non du Groupe de travail, des comptes rendus analytiques en trois langues).

31. Si l'on part de ces hypothèses, il semble que le coût des réunions de la Commission et de son Groupe de travail ainsi que de la session commune, à Rome en avril-mai 1962, serait de l'ordre de 46.000 dollars. Les crédits demandés pour 1962 comprendraient normalement une somme de 23.000 dollars pour les frais de voyage de fonctionnaires des services organiques du Siège et pour le personnel temporaire à Genève, afin de permettre à une commission technique ayant son siège à New York de se réunir à Genève au cours de l'année. A supposer que le Conseil économique et social accepte que, du fait de l'ensemble des réunions prévues à Rome aux termes de la résolution 783 (XXX), il n'y ait pas de commission technique dont le siège est à New York qui se réunisse à Genève, la somme dont il conviendrait, au titre des réunions de Rome, de majorer les crédits normalement demandés pour 1962, serait d'environ 23.000 dollars (d'après les estimations actuelles, le fait que ces réunions se tiendraient à Rome et non à Genève entraînerait des dépenses supplémentaires de 5.000 dollars au plus).

/...

32. Alors que le montant total des dépenses imputables à l'Organisation des Nations Unies dans le cas où ces réunions se tiendraient à Rome serait inscrit dans le projet de budget de l'Organisation pour 1962, on prévoit que la FAO prendrait à sa charge une partie du coût des services et installations de conférence nécessaires à la session commune. Le détail des arrangements administratifs et financiers, et notamment des arrangements relatifs au partage des frais de la session commune, serait mis au point de concert par la FAO et l'Organisation des Nations Unies une fois que les deux secrétariats auraient arrêté conjointement tous les détails des réunions. Les chiffres estimatifs donnés au paragraphe 31 ci-dessus ont été établis par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en partant de l'hypothèse que la FAO serait en mesure de fournir, sans frais pour l'ONU, des salles de conférences et des bureaux, du matériel de télécommunications et des techniciens des télécommunications, du matériel de reproduction et, éventuellement, certains commis et plantons recrutés sur le plan local.

33. Si l'Assemblée générale approuve le principe de la proposition figurant au paragraphe 29 ci-dessus, le Secrétaire général s'efforcera de conclure les arrangements administratifs et financiers voulus avec la FAO et de tenir compte de ces arrangements dans son projet de budget initial pour 1962.

Evaluations à court terme de la situation économique mondiale (chapitre 11)

34. Dans sa résolution 776 A (XXX), le Conseil prend acte avec approbation des propositions du Secrétaire général tendant à la publication d'une revue statistique trimestrielle de l'évolution de la situation économique mondiale ainsi que de ses plans visant à améliorer progressivement cette publication. Dans l'état des incidences financières qui a été présenté au Conseil à sa vingt-huitième session, à l'occasion de l'examen préliminaire effectué par le Conseil en 1959 des travaux entrepris en vertu de la résolution 690 C (XXVI), il n'était tenu compte ni du fait que la revue devait être bilingue ni de la forme exacte de présentation que l'expérience a révélé souhaitable. Le Secrétaire général a fait savoir au Conseil que la publication trimestrielle d'une revue bilingue coûterait en fait 13.500 dollars par an et non 5.300 dollars comme on l'avait indiqué antérieurement. Les frais additionnels seraient imputés sur l'ensemble des crédits ouverts pour 1961 au titre des travaux d'imprimerie.

/...

Projections économiques à long terme (chapitres 3, 4 et 5)

35. Aux termes de la résolution 777 (XXX), le Secrétaire général est invité à intensifier son action dans le domaine des projections économiques et sociales, et notamment ses travaux en vue de réunir, de normaliser et d'exploiter les données pertinentes, ainsi que de mettre au point des techniques permettant d'établir des projections à moyen terme et à long terme. De même, la résolution l'autorise à convoquer telles réunions d'experts appartenant à des groupes représentatifs de gouvernements nationaux qu'il estimera appropriées afin de poursuivre l'étude critique des techniques de projections à moyen terme et à long terme, particulièrement dans le domaine économique.

36. Une telle intensification des travaux nécessiterait au moins la création d'un poste supplémentaire d'administrateur (administrateur de 1ère classe) et d'un poste de commis (agent de 2ème classe) pour lesquels il y aurait lieu de prévoir, à partir de 1961, un montant de 13.100 dollars au titre des traitements et salaires et un montant de 5.100 dollars au titre des dépenses communes du personnel. La réunion d'un groupe d'experts au cours de l'année entraînerait, à supposer que 10 experts séjournent à New York pendant deux semaines au plus, des dépenses de quelque 13.500 dollars (10.000 dollars pour les frais de voyage et 3.500 dollars pour les indemnités de subsistance). Outre ces dépenses, une somme supplémentaire de 2.500 dollars serait nécessaire pour couvrir les frais de voyage des fonctionnaires du Secrétariat qui iraient consulter des experts des projections étrangers à l'Organisation.

37. On se rappellera à ce sujet que le Secrétaire général a fait entreprendre, au début de 1960, une enquête préliminaire sur les méthodes et techniques de projections économiques à long terme, comme suite à la résolution 741 (XXVIII) du Conseil économique et social et à la résolution 1428 (XIV) de l'Assemblée générale. En ce qui concerne la résolution 1428 (XIV) de l'Assemblée générale, un crédit de 25.000 dollars a été ouvert pour couvrir les frais supplémentaires de personnel et de voyage encourus en 1960. La majeure partie de cette somme a servi à recruter des commis (20.000 dollars), le solde, soit 5.000 dollars, restant disponible pour les frais de voyage du personnel qui seront encourus ultérieurement pendant l'année. A l'occasion du déplacement de fonctionnaires envoyés à la session du Conseil économique et social, une réunion s'est tenue en

/...

juillet 1960 avec des fonctionnaires des commissions régionales, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales travaillant dans ce domaine.

38. Les crédits supplémentaires demandés au paragraphe 36 pour assurer l'intensification souhaitée de l'action menée dans ce domaine se répartiraient entre les chapitres suivants : chapitre 3 (article premier : postes permanents) : 13.100 dollars; chapitre 4 (dépenses communes de personnel) : 5.100 dollars; chapitre 3 (article IV (B) : groupes spéciaux d'experts) : 13.500 dollars; chapitre 5 (article II : frais de voyage du personnel en mission, abstraction faite des sessions) : 2.500 dollars.

Amélioration des statistiques du commerce extérieur (chapitre 3)

39. Par sa résolution 765 (XXX), le Conseil a approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité figurant dans le rapport de la Commission de statistique sur sa onzième session (E/3375 et E/3375/Add.1). Le programme de travail donne notamment un rang de priorité élevé à la recommandation tendant à ce que le Secrétariat prenne les mesures nécessaires pour la publication de la classification type révisée pour le commerce international, telle qu'elle a été approuvée par la Commission, et des index alphabétiques de produits qui la complètent. Comme le Conseil en a été informé (E/3375, Annexe, et E/3375/Add.1) le budget pour l'exercice 1960 et le projet initial de budget pour l'exercice 1961 comprennent les crédits nécessaires à l'impression de la CTCI révisée (10.000 dollars en 1960) et des index qui la complètent (13.700 dollars en 1961), mais une somme supplémentaire de 10.000 dollars sera nécessaire pour couvrir en 1961 la dépense non renouvelable afférente à la préparation des index.

40. Le programme de travail de la Commission, tel qu'il a été approuvé par le Conseil, demande aussi que l'on utilise la classification révisée pour rassembler les données concernant les "statistiques de commerce", compte tenu notamment des possibilités d'amélioration signalées par la Commission. Pour donner suite à cette demande, des moyens supplémentaires seront nécessaires, que le travail soit fait à la main ou à la machine. Les raisons en sont les suivantes : sélectivité accrue de la publication; nécessité, pendant les quelques années à venir, d'un service central de conversion des données matérielles conformément à la CTCI et, à longue échéance, volume accru des statistiques, du fait de la participation d'un

/...

plus grand nombre de pays utilisant le nouveau système. Si ce travail est exécuté à la main, il sera nécessaire d'augmenter l'effectif permanent du Bureau de statistique d'un statisticien et de deux commis (catégorie des services généraux), ce qui entraînerait des dépenses d'environ 20.000 dollars au titre des traitements et salaires et des dépenses communes de personnel. S'il se révélait possible d'effectuer les opérations au moyen de machines à calculer ultra-rapides, à grande mémoire et à programme emmagasiné, il ne serait pas nécessaire d'augmenter l'effectif du Bureau de statistique, mais il en résulterait chaque année des frais contractuels de machines d'un montant équivalent.

41. Dans ces conditions, il faut majorer de 30.000 dollars le crédit demandé au chapitre 3 (article III : autre personnel temporaire). Sur cette somme, 10.000 dollars sont destinés à couvrir les services contractuels nécessaires à la préparation des index alphabétiques de produits avant leur impression. Le solde, soit 20.000 dollars, servirait à apporter les premières améliorations au rassemblement des données concernant les "statistiques du commerce" et serait utilisé pour couvrir soit le coût du personnel supplémentaire soit les frais contractuels de machines, selon ce qui conviendra le mieux. Le choix une fois effectué, les crédits nécessaires seraient demandés dans les projets initiaux de budget pour les exercices ultérieurs.

Commissions économiques régionales (chapitres 3, 4 et 5)

42. Dans les parties A, B et C de sa résolution 763 (XXX), le Conseil a approuvé le programme de travail et l'ordre de priorité qui figuraient dans le rapport annuel de la CEE, dans celui de la CEAE0 et dans celui de la CEPAL.

43. Commission économique pour l'Europe : Le programme de travail de la CEE, tel qu'il a été approuvé, prévoit notamment que les secrétariats de la CEE et de la FAO prépareront en commun une nouvelle étude des perspectives du marché du bois en Europe pour la période 1960-1975. On évalue à 68.000 dollars, pour les années 1961, 1962 et 1963, le coût de l'étude, qui sera réparti entre l'ONU et la FAO. Ce total se décompose comme suit : 51.000 dollars pour le personnel temporaire affecté à l'étude (un administrateur hors classe, un administrateur de 1ère classe, un administrateur adjoint de 1ère classe et trois agents des services généraux et commis); 4.000 dollars pour les frais de voyage du personnel en mission (15 à 20 voyages d'un coût moyen de 250 dollars); 5.000 dollars pour

/...

les consultants (rémunération moyenne de 500 dollars, plus 1.000 dollars de frais de voyage); et 8.000 dollars pour les travaux contractuels d'imprimerie. Les dépenses totales s'échelonnaient de la manière suivante sur les trois années que doit durer l'étude : 27.650 dollars pour 1961; 30.350 dollars pour 1962 et 10.000 dollars pour 1963. Les dépenses à la charge de l'Organisation des Nations Unies seraient les suivantes :

- a) En 1961, 13.950 dollars, se répartissant comme suit : 11.250 dollars pour la rémunération de l'administrateur adjoint de 8ème classe pendant six mois et pour celle de trois agents des services généraux et commis (24 mois de travail au total), 1.200 dollars pour les frais de voyage et 1.500 dollars pour les consultants;
- b) En 1962, 14.050 dollars, se répartissant comme suit : 13.150 dollars pour la rémunération du personnel (administrateur adjoint de 8ème classe (12 mois) et agents des services généraux et commis (37 mois de travail au total)), 400 dollars pour les frais de voyage et 500 dollars pour les consultants;
- c) En 1963, 4.000 dollars pour les travaux contractuels d'imprimerie.

44. Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu de demander les crédits ci-après, qui représentent la part des dépenses incombant à l'ONU pour 1961 :

Chapitre 3 (article III : autre personnel temporaire), 9.400 dollars pour les traitements et salaires dont il est question au paragraphe 43 a) ci-dessus;

Chapitre 3 (article IV : experts et consultants engagés à titre personnel), 1.500 dollars pour les consultants;

Chapitre 4 (dépenses communes de personnel), 1.850 dollars pour les dépenses communes de personnel découlant de l'emploi du personnel temporaire dont il est question au paragraphe 43 a);

Chapitre 5 (article II : frais de voyage du personnel en mission, abstraction faite des sessions), 1.200 dollars pour les frais de voyage du personnel.

45. Les autres crédits nécessaires à l'exécution de cette étude commune seraient demandés dans les projets initiaux de budget pour 1962 et pour 1963.

46. Commission économique pour l'Amérique latine : Le rapport de la Commission en tant que tel (E/3333) n'a pas d'incidences financières nouvelles. Les

/...

paragraphes 235 à 238 du rapport ont trait à l'augmentation de personnel rendue nécessaire du fait de l'adoption par la Commission, lors de sa session de mai 1959, du programme de travail sur le libre-échange et le marché commun latino-américain. Cette évaluation constitue un exposé plus exact des besoins permanents que l'évaluation plus forte concernant le même programme présentée l'année dernière à la Commission (E/3288, Annexe II, p.2), au Conseil (E/3301) et à l'Assemblée générale (A/C.5/777). Conformément à la politique budgétaire du Secrétaire général pour 1959, aucune augmentation du nombre des postes permanents n'a été demandée pour 1960, mais on a fait figurer les crédits nécessaires à l'augmentation requise du personnel dans le projet de budget initial pour 1961. Si les crédits demandés sont approuvés, la CEPAL pourra consacrer au marché commun les travaux préconisés par la Commission l'année dernière et qu'elle a à nouveau recommandé d'entreprendre dans son présent rapport.

47. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient : Pour que la Commission soit en mesure d'exécuter complètement le programme régional de travail qui figure dans son rapport (voir paragraphe 360 du document E/3340), il faut augmenter suffisamment l'effectif du personnel, ce qui sera possible si l'Assemblée générale approuve les augmentations prévues dans le projet de budget initial pour 1961.

Contrôle international des stupéfiants (chapitre 5)

48. Dans son rapport, dont le Conseil prend acte aux termes de la partie A de la résolution 770 (XXX), la Commission des stupéfiants suggère que le Secrétaire général, lors de l'organisation du programme de travail du Secrétariat, accorde une attention particulière aux moyens de favoriser le développement de la coopération entre les gouvernements des pays auxquels se posent des problèmes régionaux communs, ainsi qu'entre ces gouvernements et les organes internationaux (E/3385, paragraphe 92).

49. Ainsi que le Conseil en a été informé dans le document E/3414, le Secrétaire général est persuadé que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif consisterait à décentraliser le personnel des services organiques de la Division des stupéfiants, dans certains cas limités. En fait, il se propose de détacher un administrateur à Bangkok (pour une durée d'un an, à titre expérimental), en vue d'établir des rapports plus étroits avec les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient, et d'en détacher un autre, ultérieurement en 1961, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, également à titre expérimental.

/...

50. Le transfert de ces deux fonctionnaires pourra se faire en 1961 sans qu'il y ait à créer de nouveaux postes au tableau d'effectif. En revanche, il faudra prévoir des dépenses d'environ 7.500 dollars pour les services locaux et les frais de voyage dans la région. Au cours de la même année, les frais de transfert représenteraient environ 5.500 dollars en transport et indemnités d'installation et d'affectation. Les crédits demandés dans le projet de budget pour 1961 permettront très vraisemblablement de faire face aux dépenses supplémentaires de transfert et de services locaux. Il serait toutefois souhaitable que, lorsqu'elle votera les crédits pour 1961, l'Assemblée générale tienne compte de la nécessité de déplacements régionaux (1.500 dollars pour la région de l'Asie et de l'Extrême-Orient et 2.000 dollars pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud). En conséquence, un crédit de 3.500 dollars est demandé à cet effet au chapitre 5 (article II : frais de voyage du personnel en mission, abstraction faite des sessions).

Activités dans le domaine des droits de l'homme (chapitre 11)

51. Dans son rapport, dont le Conseil a pris acte aux termes de la partie A de la résolution 772 (XXX), la Commission des droits de l'homme prie le Secrétaire général de faire imprimer l'étude relative aux mesures discriminatoires dans le domaine de la liberté de religion et des pratiques religieuses. A cette fin, il est proposé de majorer de 2.400 dollars le crédit demandé au chapitre 11 - imprimerie (article III : études et rapports).

Etude sur les tendances principales de la recherche scientifique (chapitre 11)

52. Dans sa résolution 804 (XXX), le Conseil demande que soit imprimée l'étude sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences naturelles qui a été faite sous la direction du professeur Auger. Comme on le sait, les frais de préparation de l'étude (E/3362) ont été répartis entre l'ONU et l'UNESCO, celle-ci jouant le rôle d'organe centralisateur. Il sera nécessaire de reviser l'étude avant d'en publier le texte définitif sous forme imprimée. L'UNESCO est disposée à entreprendre la révision et l'impression définitive si l'ONU peut assumer une partie des frais, faire traduire le texte révisé dans les deux autres langues et faire dactylographier l'exemplaire définitif.

/...

53. Le coût total est de l'ordre de 33.500 dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars</u>
a) <u>Revision du texte de l'étude</u>	10.000
Cette somme est destinée à couvrir la rémunération d'un administrateur et d'une secrétaire pendant trois mois (5.000 dollars), les honoraires d'un consultant spécial (2.000 dollars) chargé de la revision définitive de l'étude, et les honoraires d'un comité de lecture (3.000 dollars) chargé de revoir les parties les plus techniques de l'étude.	
b) <u>Impression en trois langues</u>	14.500
Ce chiffre a été calculé à partir d'estimations préliminaires qui seront révisées : on est parti de l'hypothèse que le texte imprimé compterait 256 pages et que l'on en ferait imprimer environ 4.900 exemplaires en anglais (9.500 dollars), 1.650 exemplaires en français (4.500 dollars) et 1.100 exemplaires en espagnol (4.100 dollars).	
c) <u>Traduction du texte révisé dans les deux autres langues et dactylographie des textes définitifs</u>	
Evaluées à	<u>9.000</u>
	<u><u>33.500</u></u>

54. A supposer que ces dépenses soient réparties également entre l'UNESCO et l'ONU, la part de l'Organisation serait de 16.750 dollars. Il devrait être possible que l'ONU couvre les frais de traduction et de dactylographie (9.000 dollars) à l'aide des crédits demandés dans le projet de budget initial pour 1961. On demande donc un crédit supplémentaire de 7.750 dollars à titre de contribution forfaitaire de l'ONU pour la mise en oeuvre de la résolution 804 (XXX); ces prévisions sont inscrites au chapitre 11.

/...

III. ETAT RECAPITULATIF DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES
 DEMANDES POUR L'EXERCICE 1961

55. A) Crédits supplémentaires demandés pour 1961

<u>Paragraphe corres- pondant du présent rapport</u>	<u>Objet</u>	<u>Chapitre du budget</u>	<u>Rubrique</u>	<u>Crédit supplé- mentaire demandé</u> <u>Dollars</u>
12-14	Conférence cartogra- phique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	2	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	4.300
		2	Consultants	700
		2	Fournitures et services divers	300
15-18	Conférence sur les sources d'énergie *	2	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	16.200
		2	Personnel tem- poraire	3.700
		2	Consultants	19.200
		2	Fournitures et services divers	
19-28	Examen général, coordination, éva- luation et dévelop- pement des programmes			
23-24	Activité du CAC	3	Postes perma- nents	17.100
		4	Dépenses com- munes de personnel	5.800
		5	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	2.000

* En ce qui concerne cette Conférence, il y a lieu de majorer de 21.100 dollars les prévisions de recettes accessoires.

/...

<u>Paragraphe corres- pondant du présent rapport</u>	<u>Objet</u>	<u>Chapitre du budget</u>	<u>Rubrique</u>	<u>Crédit supplé- mentaire demandé</u> <u>Dollars</u>
25-27	Programmes d'action concertée	5	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	2.000
28	Examen des programmes relatifs à l'administration publique	3	Consultant	7.000
35-38	Projections économiques à long terme	3	Postes permanents	13.100
		4	Dépenses communes de personnel	5.100
		3	Groupes d'experts	13.500
		5	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	2.500
39-41	Amélioration des statistiques du commerce extérieur	3	Personnel temporaire	30.000
43-45	Participation de la CEE à l'étude du marché du bois	3	Personnel temporaire	9.400
		3	Consultants	1.500
		4	Dépenses communes de personnel	1.850
		5	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	1.200
48-50	Contrôle international des stupéfiants	5	Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel	3.500

/...

<u>Paragraphe corres- pondant du présent rapport</u>	<u>Objet</u>	<u>Chapitre du budget</u>	<u>Rubrique</u>	<u>Crédit supplé- mentaire demandé</u> <u>Dollars</u>
51	Etude des mesures dis- criminatoires dans le domaine de la liberté de religion et des pratiques religieuses	11	Travaux contrac- tuels d'impri- merie	2.400
52-53	Etude sur les tendances principales de la recherche scientifique	11	Travaux contrac- tuels d'impri- merie	7.750
			Total	<u>171.300</u>

56. B) Répartition des crédits supplémentaires demandés entre les divers
chapitres du projet de budget : tableau récapitulatif

I) Prévisions de dépenses

	<u>Dollars</u>
Chapitre 2 Réunions et conférences spéciales	45.600
3 Traitements et salaires	91.600
4 Dépenses communes de personnel	12.750
5 Frais de voyage du personnel	11.200
11 Imprimerie	10.150
Total	<u>171.300</u>

II) Prévisions de recettes

	<u>Dollars</u>
Chapitre 1 Recettes provenant des contributions du personnel (à ajouter)	10.000
3 Recettes générales (à ajouter)	21.100
